

Avis d'appel d'offre n° D.1201 dans le cadre d'une mesure d'allègement du marché **DECLASSEMENT**

Cet avis d'appel d'offre est lié aux « Conditions générales régissant la procédure d'adjudication et les modalités contractuelles du déclassement » du 16 décembre 2010. Lesdites conditions générales peuvent être obtenues auprès du secrétariat de la Fédération suisse des producteurs de céréales, Belpstrasse 26, 3007 Berne ou sur le site Internet à l'adresse www.fspc.ch.

De plus, la présente adjudication est soumise aux conditions ci-après.

Avis d'appel d'offre :	N° D.1201
Description de la marchandise :	Blé indigène Classes de qualité TOP, I et II Propre à la panification, conditionné selon les conditions de prise en charge établies au sein de swiss granum Poids à l'hectolitre minimum : 73 [kg / hl] Temps de chute minimum : 220 [s]
Quantité mise en appel d'offre :	20'000 tonnes
Quantité minimale par offre :	50 tonnes
Période pour le déclassement :	du 13.02.2012 au 30.03.2012

Les offres doivent être adressées au secrétariat de la FSPC **au plus tard jusqu'au 07 février 2012 à 12h00.**

Coordonnées : Fédération suisse des producteurs de céréales
 « Appel d'offre n° D.1201 »
 Belpstrasse 26
 3007 Berne
Fax 031 381 72 04

FSPC
 Berne, le 26 janvier 2012

Annexe : formules d'offre (1 par classe de qualité)